

CONSEIL COMMUNAUTAIRE à SAINT TRIVIER DE COURTES
Compte rendu de la séance du 23 Février 2015

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Nathalie LIGERON, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Hervé CAVILLON (donne pouvoir à J. SALLET), Michel BOUILLET (donne pouvoir à C. RIGOLLET), Agnès BONNAND (donne pouvoir à Michel BRUNET), Eric DARBON (donne pouvoir à M.C DOUAY)

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 janvier 2015

Le compte rendu de la précédente séance est joint à la note de synthèse est validé à l'unanimité des présents après corrections des erreurs sur la liste des membres présents.

2. Débat d'orientations budgétaires (D.O.B) 2015 :

Les réunions de commissions ont eu lieu le 26 janvier pour la commission « communication, sports et loisirs », le 2 février pour la commission « finances », le 3 février pour celle des « affaires sociales », le 9 février pour la commission « développement économique » et enfin le 11 février pour la commission « Tourisme ». Le compte rendu de chaque réunion a été envoyé par mail, soit à l'adresse mail connue de chaque conseiller communautaire, soit aux mairies.

Le Président et les vice-Présidents commentent un diaporama présentant les résultats du Compte Administratif 2014 et résumant les projets proposés pour 2015 par les commissions tant en investissement qu'en fonctionnement.

Contexte législatif

Mme GUYON propose de constituer un groupe de travail concernant les projets de fusion. M. BRUNET précise à ce jour, il n'y a aucun projet et qu'il faut donc attendre. Il explique que le bureau et la commission finances travailleront le sujet en temps voulu mais que les démarches seront dans tous les cas longues (2 ou 3 ans) et qu'elles nécessiteront probablement les conseils d'un bureau d'étude.

Commission finances

Nouvelles opérations proposées :

- Opération n°128 : Amélioration de l'accès à la Carronnière : 30 000€TTC de frais d'étude
- Opération n°129 : Réfection du mur de l'Espace de la Carronnière : 15 000€TTC de travaux

- Opération n°130 : Mise aux normes accessibilité de l'Espace de la Carronnière : 50 000€TTC de frais d'étude

Mme PROST trouve que la somme de 50 000€ pour des études est importante.

M. BRUNET précise qu'en général, les contrats de Maitrise d'œuvre (de l'avant-projet au permis de construire et suivi des travaux) correspondent à 10% du montant des travaux et que cette somme est en TTC. Il faut se prévoir un peu de marge de manœuvre.

Commission Communication, sports et loisirs

Nouvelles opérations proposées :

- Opération n°126 : création de vestiaires pour le stade communautaire : 30 000€TTC d'études dans un premier temps ; les travaux seront estimés par le maître d'œuvre pour le BP 2015

Commission Affaires sociales

Nouvelles opérations proposées :

- Opération n°132 : Acquisition véhicule 9 places adapté : Dépenses = 42 590 €TTC, Recettes = 28 455 €
- Opération n°131 : Climatisation du CMA/RAM : 20 000€ TTC

M. VIALON demande pourquoi la communauté de communes ne subventionne pas le sou des écoles.

M. BRUNET explique que les écoles relèvent de la compétence des communes, sauf pour des actions spécifiques qui sont inscrites dans nos statuts communautaires comme le transport des élèves de primaire vers les équipements communautaires (gymnase, stade, piscine).

M. NICOLIER demande pour quelle piscine la communauté de communes prend en charge le transport. Il s'agit de la piscine communautaire de Mépillat.

Mme PROST demande si la communauté de communes peut soutenir des actions pour l'apprentissage. M. BRUNET explique que cela dépend de la compétence générale des communes.

M. NICOLIER demande si pour obtenir les subventions, les associations type ADMR, Ecole de musique ont des objectifs à tenir. M. BRUNET explique que pour les subventions importantes, une convention d'objectifs et de moyens est signée.

Commission Economie

Nouvelles opérations proposées :

- Opération n°133 : Installation d'un système de climatisation, 68 route de chalon : 4000€HT
- Opération n°98 : Réserves foncières : 140 000€HT
- Budget annexe de Roujus : Réhabilitation de la ZA de Roujus : 400 000€HT

Mme PROST demande à quel stade en est le projet de signalétique de la Za des Reisses.

M. BRUNET explique que les devis sont signés, donc inscrits en restes à réaliser.

M. RIONDY demande pourquoi les ventes des parcelles de la ZA des Reisses n'apparaissent pas en recette.

Mme MANSION explique que dans les budgets annexes c'est un système de variations de stocks qui joue à la hausse ou à la baisse en fonction des travaux ou des ventes de terrains.

Commission Tourisme

Nouvelles opérations proposées :

- Opération n°135 : Signalétique circuit des 3 Moulins : 15 000€HT
- Opération n°134 : Travaux Ferme Musée (mise aux normes électricité) : 20 000€HT

M. RIGOLLET propose que soit changé le terme de « promotion du canton » par « promotion de la Communauté de Communes.

Mme PALLUD demande si le projet de signalétique concerne uniquement le sentier des 3 Moulins. Mme MANSION explique que vu les montants, il s'agit d'un investissement. La fourniture de peinture et panneaux simples de bois pour le sentier de Cormoz est en fonctionnement.

Tableau récapitulatif des investissements

M. BROCOT demande si une étude sera faite concernant l'avenir de la piscine.

M. BRUNET explique que si le groupe de travail décide de faire intervenir un bureau d'étude, ce sera pris sur les dépenses imprévues.

Mme PROST demande où en est le projet culturel. Mme GUYON explique que c'est un projet de longue haleine et qu'il faudra prévoir un budget plutôt en 2016.

Un élu s'interroge sur l'objectif poursuivi avec l'acquisition du bâtiment à proximité de la Ferme-musée. M. BRUNET explique qu'il s'agit de maîtriser le foncier dans son ensemble pour envisager des manifestations ou actions d'envergure sur le site dans l'avenir.

⇒ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve les grands axes du débat d'orientations budgétaires 2015.

3. Adhésion à Centre Ain Initiatives

Le DOB ayant été approuvé, le Président explique qu'il convient donc de l'autoriser à signer la convention avec l'organisme Centre Ain Initiatives en charge des prêts d'honneur ou fonds de garantie pour les porteurs de projets du territoire. Le montant de l'adhésion est de 3250 € en 2015 (0.50 €/habitant par an) + pendant 3 ans une participation au fonds de garantie pour les entreprises d'un montant de 7000 €/an.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE d'adhérer à Centre Ain Initiatives.

4. CLIC : CA 2014 et BP 2015

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) est certes géré administrativement et comptablement par la Communauté de Communes du Canton de St Trivier de Courtes, mais son organe décisionnel est l'Entente, composée de 4 autres communautés de communes. Chaque année les 5 conseils communautaires doivent donc valider, à l'unanimité, le CA de l'année n-1 et le BP de l'année n.

Le rapport d'activités et le projet de CA 2014 - BP 2015 du CLIC ont été fourni aux élus.

Le Président rappelle notamment aux élus que la CARSAT ne verse plus de subventions aux CLICs du département de l'Ain puisque tous les CLICs des autres départements de Rhône Alpes ont été intégrés dans les services de chaque conseil général. La participation financière des communautés de communes-membres de l'Entente du CLIC des Pays de Bresse est donc nécessaire au titre du BP 2015 (614 € pour la Communauté de communes du Canton de Saint Trivier de Courtes). Le Président expose les efforts consentis sur la qualité du service pour baisser la participation des communautés de communes-membres, à la demande notamment de la Communauté de Communes du canton de Pont de Veyle.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE d'approuver le CA 2014 et BP 2015 du CLIC mais regrette cette baisse drastique des dépenses qui met en péril la qualité de ce service.

M. NICOLIER demande si la situation nécessite de réfléchir à une solution pour sortir du CLIC.

M. BRUNET explique que St Trivier est la seule communauté de communes à ne pas pouvoir se désengager de l'Entente car le personnel du Clic appartient à la collectivité. Il précise que la Conseil Général subventionne ce service à hauteur de 80% (0.50€/pers de + de 60ans) mais que si le Clic ne couvre que le territoire de la communauté de communes, le Conseil Général ne subventionnerait sûrement plus, car le Clic ne serait plus pertinent à cette échelle.

M. LEMAIRE fait remarquer qu'il s'agit de partager 10 000€ en 5 communautés de communes soit environ 2 000€/communauté de communes, ce qui lui semble ne pas représenter une dépense insurmontable pour les collectivités.

M. NICOLIER propose de faire paraître un article pour bien expliquer ce sujet au public et mettre en évidence les atouts du CLIC pour les personnes âgées des 5 cantons.

M. BRUNET propose de rajouter ces réflexions à la délibération.

Mme PROST demande s'il ne serait pas nécessaire de faire une réunion dans chaque communauté de communes pour rappeler les missions du CLIC. Mme MANSION explique que M. BRUNET et elle-même ont déjà assisté à la plupart des conseils communautaires, que le CLIC est connu des élus.

5. Modification du tableau des emplois :

Le Président expose que la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion a donné un avis favorable à l'inscription de Madame Sophie Cannard (adjoint administratif principal 1^{ère} classe) sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial, dans le cadre d'un dossier de promotion interne. De même la CAP a donné une suite favorable à la demande du Président d'inscrire Madame Carole Mornet sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, suite à sa réussite à l'examen professionnel.

En outre, suite à la validation du Débat d'Orientations Budgétaires validant la création du poste à mi-temps d'agent d'accueil touristique, le tableau des emplois doit être modifié en conséquence.

Le Président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois permanents de la Communauté de communes. Il convient en outre d'étendre le régime indemnitaire aux rédacteurs (IEMP)

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents et d'étendre la prime IEMP au cadre d'emplois des rédacteurs.

6. Services « jeunes » : lancement de la consultation du marché de prestations de service et subvention CAF

Le Président rappelle les derniers éléments qui ont modifié légèrement le projet de marché de prestations de service fin 2014 pour la mise en place d'un accueil de loisirs jeunes 11-16 ans sur le territoire.

Un budget prévisionnel sur une année type est présenté en annexe 2.

Le Président propose de lancer le marché de prestations de service pour que le service « jeunes » soit opérationnel en septembre 2015.

En outre, des subventions peuvent être sollicitées au titre des aides d'investissement de la CAF pour l'aménagement et le mobilier de l'espace jeunes.

➡ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE de lancer le marché de prestations de service pour la gestion d'un accueil de loisirs jeunes 11-16 ans sur le territoire et de demander la subvention auprès de la CAF pour l'aménagement et l'équipement de l'espace jeunes, à Saint Trivier de Courtes selon les plans de financement ci-dessous :

| TYPES DE DEPENSES | | Montants en € HT | TYPES DE RECETTES | Montants en € |
|----------------------------------|-----------------------|---------------------|---|---------------------|
| Aménagement de l'espace "jeunes" | Travaux | 100 600,00 € | CAF au titre des aides à l'investissement sur fonds locaux | 48 974,00 € |
| | Honoraires architecte | 8 000,00 € | <i>Dont subvention</i> | 24 487,00 € |
| | Frais d'étude | 500,00 € | <i>Dont emprunt tx 0</i> | 24 487,00 € |
| | Bureau de contrôle | 1 500,00 € | Subvention Conseil général | 10 000,00 € |
| | Imprévus | 2 000,00 € | Sous total aides bâtiment | 58 974,00 € |
| | Matériel et mobilier | 9 835,00 € | Autofinancement Cté de cnes | 63 461,00 € |
| TOTAL Travaux et mobilier | | 122 435,00 € | TOTAL RECETTES | 122 435,00 € |

| TYPES DE DEPENSES | | Montants en € HT | TYPES DE RECETTES | Montants en € |
|---|--|--------------------|---|--------------------|
| Equipement informatique | Equipement informatique (ordinateurs portables, vidéo-projecteur, écran) | 11 398,00 € | Subvention région au titre du matériel informatique (déjà octroyé) | 4 500,00 € |
| | Cablage et alimentation | 2 821,00 € | CAF au titre des aides à l'investissement du matériel informatique | 1 000,00 € |
| | | | Sous total aides équipement informatique | 4 500,00 € |
| | | | Autofinancement Cté de cnes | 9 719,00 € |
| TOTAL DEPENSES équipement informatique | | 14 219,00 € | TOTAL RECETTES | 14 219,00 € |

7. Travaux déchèterie : avenant

Le Président expose qu'un avenant est nécessaire au titre du lot 2 « électricité et détection intrusion » pour les travaux complémentaires suivants d'un total de 3 780 € HT supplémentaires :

- Augmentation du nombre de badges (3000 à 4000 unités), soit 1500 € HT
- Modification du cadre logiciel pour le renseignement des plaques minéralogiques des usagers, soit 295 € HT
- Remplacement du rideau métallique (et non plus motorisation en seconde main) du local DDSM, soit 1985 € HT

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE d'accepter l'avenant n°2 d'un montant de 3 780 € HT, soit un montant total du marché de 39 882.67 € HT au lieu de 36 102.67 € HT.

M. NICOLIER demande quelle sera la démarche à suivre en cas de changement de véhicule pour un particulier puisque les nouvelles cartes d'accès à la déchetterie enregistrent les plaques d'immatriculation des véhicules des habitants.

Mme MANSION explique que les habitants changeant de véhicule devront en informer la communauté de communes ; ces cartes d'accès nous permettront de suivre les arrivées et les départs des habitants et ainsi mettre à jour les fichiers de la redevance d'ordures ménagères.

M. PALLEGOIX précise que toutes les personnes qui ont les anciennes plaques d'immatriculation vont devoir en changer au moment de la mise en place des numérotations des rues.

8. Déchèterie : nouvelle convention OCAD3E

La Communauté de Communes a approuvé la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur son territoire par délibération du 23 Novembre 2009. Elle a retenu comme Eco-organisme Ecosystèmes, et a signé la convention correspondante avec l'organisme coordonnateur agréé, OCAD3E. Le nouveau barème de soutien modifie sensiblement en faveur des collectivités locales la convention OCAD3E.

Dans le cadre de ce renouvellement d'agrément, il convient de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 la convention qui nous lie avec OCAD3E, et de signer une nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (1/1/2015 au 31/12/2020).

Les principaux changements de la convention généraliste sont les suivants : évolutions portant sur l'ajout de définitions, affirmation du principe de continuité des enlèvements, procédure de paiement des compensations, possibilité d'obtenir un container prépayé, introduction de la notion de collecte de proximité, nouvelles dispositions relatives à la protection du gisement DEEE (marquage), prise d'effet et durée de la convention.

Le soutien forfaitaire sera de **460 € par trimestre** (contre 390 € aujourd'hui).

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, AUTORISE le Président à signer la convention avec OCAD3E

9. Déchèterie : Renouvellement convention OCAD3E-Récylum : Service de collecte des lampes usagées par l'organisme Récylum

Le Président rappelle que la Communauté de Communes propose à ses administrés la collecte des ampoules et des néons en déchèterie depuis 2009. Il précise que, pour permettre la collecte par l'organisme Récylum, il a été nécessaire de signer une convention avec OCAD3E organisme coordonnateur agréé par arrêté ministériel qui verse les compensations financières à la collectivité (interface entre la collectivité et Récylum), et une convention avec Récylum.

L'organisme Récylum prend entièrement à sa charge l'enlèvement, le transport, le tri et le recyclage des ampoules et des néons. La collectivité doit simplement organiser sa déchèterie pour faciliter l'enlèvement des conteneurs.

L'agrément de l'organisme OCAD3E vient d'être renouvelé jusqu'en décembre 2020 et par conséquent la convention en cours est résiliée à compter du 31/12/2014 ; il faut donc en signer une nouvelle. Le Président propose au conseil communautaire de renouveler l'adhésion à l'organisme Récylum qui offre gratuitement aux déchèteries les services suivants : reprise des lampes usagées, la fourniture des conteneurs de collecte, l'échange des conteneurs lorsqu'ils sont pleins, le tri puis le recyclage des lampes et des outils de communication gratuits.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir avec les organismes Récylum et OCAD3E pour permettre le recyclage des lampes usagées gratuitement.

10. DSP SPANC : tarifs 2015 de VEOLIA

Le Président expose que, conformément au cahier des charges de la délégation de service public signée en janvier 2014 avec VEOLIA, il convient d'approuver les nouveaux tarifs du SPANC pour l'année 2015 déterminés selon l'indexation des prix prévue au marché.

Un bilan de la première année du contrat est présenté aux élus en annexe

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE d'accepter les tarifs 2015 suivants de VEOLIA pour le SPANC.

| Articles.Libellé | Prix de base HT au 01/01/2014 | Valeur K | Prix actualisé HT au 01/01/2015 | Prix actualisé TTC (10%) au 01/01/2015 |
|---|-------------------------------|----------|---------------------------------|--|
| Contrôle diagnostic général initial : | 94,48 | 1,016575 | 96,05 | 105,65 |
| Contrôle périodique : | 71,07 | 1,016575 | 72,25 | 79,47 |
| Examen préalable de la conception : | 71,07 | 1,016575 | 72,25 | 79,47 |
| Vérification de l'exécution : | 87,79 | 1,016575 | 89,25 | 98,17 |
| Contrôle des toilettes sèches : | 94,48 | 1,016575 | 96,05 | 105,65 |
| Contrôle lors de la vente d'un immeuble : | 87,79 | 1,016575 | 89,25 | 98,17 |
| Relance avec lettre recommandée en cas de refus : | 8,36 | 1,016575 | 8,50 | 9,35 |
| Frais pour absence au rendez-vous fixé avec le client : | 33,44 | 1,016575 | 33,99 | 37,39 |

11. ZA de Roujus : demande de subvention

Le Débat d'orientations Budgétaires ayant été validé, le Président explique le projet de réhabilitation de la ZA de Roujus à Saint TRIVIER de Courtes, et précise que ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 25% à condition qu'il s'agisse d'une réhabilitation de zone d'activité en friches.

Le Président précise que, le montant prévisionnel de l'opération est de 400 000€HT et que le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| Type | Montant HT | Type | Montant HT |
| Travaux, Maîtrise d'œuvre, études | 400 000 € | DETR (25%) | 100 000 € |
| | | Autofinancement propre | 300 000 € |
| TOTAL : | 400 000 € | TOTAL : | 400 000 € |

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Président à solliciter la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de subvention de 100 000 €

12. Beurrerie : demande de subvention

Le Président rappelle que, par délibération du conseil communautaire du 10 septembre 2012, les élus ont approuvé le projet de réhabilitation de l'ancienne beurrerie, située route de Curciat à Saint TRIVIER de Courtes.

La communauté de communes en collaboration avec la SEMCODA dans le cadre d'une convention de groupement de commande, vont donc réhabiliter ce bâtiment afin d'y réaliser 7 logements locatifs sociaux à l'étage, 2 locaux d'activités et l'atelier technique communautaire au rez-de-chaussée.

Le Président explique que les dépenses pour le local n°1, à destination d'un preneur connu « Alt'Informatique » peuvent être subventionnées par l'Etat, au titre du Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et la Commerce (FISAC).

Il précise que le plan de financement de ce local est le suivant :

| Opération | Dépenses | | Recettes | |
|----------------|--|----------------|------------------------|------------|
| | Type | Montant HT | Type | Montant HT |
| Local 1 | Travaux, Maîtrise d'œuvre, études, diagnostics | 154 000 € | DETR (30%) | 46 200 € |
| | | | FISAC (30%) | 46 200 € |
| | | | Autofinancement propre | 61 600 € |
| TOTAL : | 154 000 € | TOTAL : | 154 000 € | |

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter le Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et la Commerce (FISAC).pour un montant de subvention de 46 200 € pour le Local d'activité n°1.

13. Vente du lot n°5 à la ZA des Reisses à Cormoz

Le Président rappelle que l'aménagement de la zone d'activités des Reisses est terminé et que la phase de commercialisation est en cours.

Il explique qu'une proposition d'achat de terrain lui a été faite par courriel en date du 20 février 2015 de la part de Monsieur HAMADI Salim qui souhaite acquérir le lot n°5 de la ZA des REISSES pour construire un bâtiment lui permettant de développer son activité de vente de matériel informatique (système de paiement, caisse enregistreuse, alarme, caméra de surveillance...).

Le Président précise les conditions de cette vente : un lot d'une surface de 1 490 m² à 5.50€/m² soit un montant total de 8 195 € HT.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, DECIDE d'autoriser le Président à vendre le lot n°5 de la ZA des Reisses, à Cormoz, cadastrée ZH205p, d'une surface de 1 490 m² au prix de 5.50 €/m² soit un coût total de 8 195 €HT au profit de Monsieur HAMADI Salim, gérant de SARL IDAMA.

Questions diverses :

La Communauté de communes a ouvert son site Internet ; n'hésitez pas à le découvrir et à nous faire part de vos remarques ou suggestions. L'application du logiciel touristique SITRA sur les pages « tourisme » sera opérationnelle en cours de semaine 8.

www.comcomsaintrivierdecourtes.fr